

TABLE RONDE  
JUNESSE AU PLEIN AIR

TABLE RONDE **JEUNESSE AU PLEIN AIR**

*Faire vivre la laïcité*  
**au sein des accueils  
collectifs de mineurs**

09 DÉCEMBRE 2020

TABLE RONDE JEUNESSE AU PLEIN AIR

# *Faire vivre la laïcité* au sein des accueils collectifs de mineurs

09 DÉCEMBRE 2020

Introduction, table ronde animée par **Anne-Marie HARSTER**,  
Présidente de Solidarité Laïque



Nous sommes le 9 décembre, journée de la laïcité, et fêtons le 115ème anniversaire de la loi de 1905 dans un moment où, me semble-t-il, nous sommes très nombreux à être désorientés par l'exacerbation de la violence, par des radicalisations et par l'intolérance qui s'accroît. Nous sommes aussi dans un moment où nombreux sont ceux qui luttent pour aiguiller vers des solutions pratiques, à la portée de chacune et de chacun pour que le respect des convictions, le droit d'expression et la capacité à vivre ensemble existent. À JPA, nous pensons que l'éducation est un levier majeur pour construire ces capacités.

Cette table ronde vise à déterminer comment faire vivre la laïcité dans nos accueils collectifs de mineurs et comment elle peut devenir un élément de concorde dans les lieux d'éducation.

« *Il n'existe pas de recette pour l'application du principe de laïcité, mais plutôt une construction, avec des équipes, pour imaginer les modalités du vivre ensemble.* »



## Intervention de **Valentine Züber**, directrice d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes



Le vaste sujet qu'est la laïcité, apparaît régulièrement dans les débats politiques, médiatiques et philosophiques depuis des décennies. Néanmoins, depuis une trentaine d'années, plus précisément depuis 1989 et les premières affaires de foulard dit islamique à l'école publique, on note une accentuation du débat. S'entretenir sur la laïcité couvre deux grands domaines dans notre pays : un domaine juridique qui relève de la Constitution, de notre Etat et des lois qui le gouvernent et un domaine philosophique ou d'histoire de la pensée. Les deux aspects se mêlent et créent parfois une confusion.

Bien entendu, il convient de s'appuyer sur le droit, qui est un élément concret dont l'application crée les débats actuels, pour deux raisons. D'une part, nous fêtons aujourd'hui l'anniversaire de la loi de 1905, d'autre part vient d'être présentée au Conseil des ministres une loi renforçant les principes républicains qui, par plusieurs aspects, ont trait au principe de laïcité. Je tiens à souligner qu'aucune loi française ne s'appelle « loi de laïcité », ce qui pose souvent question aux chercheurs quand ils veulent essayer de définir le principe de laïcité.

En réalité, ce principe s'est peu à peu construit depuis la Révolution française. Le fondement vient de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui donne toute liberté à toutes les opinions, même les opinions religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Cet article était absolument fondateur puisqu'il acte cette liberté d'expression et ce pluralisme de convictions dans la société française. Il a été appuyé par d'autres décisions révolutionnaires qui ont abouti à un détachement complet – de manière extrêmement précoce par rapport

aux autres pays dans le monde – de la citoyenneté et de l'identité religieuse. Dans tous les pays de l'Ancien Régime, les sujets du roi doivent théoriquement partager la confession de leur souverain.

Or, à partir de cette mesure, il est concevable d'être sujet du roi, citoyen d'une République et d'avoir des convictions religieuses différentes exercées librement tant dans l'espace privé que dans l'espace public. C'est pourquoi le principe de laïcité est extrêmement important dans la construction de l'Etat moderne et de la démocratie. En effet, sans laïcité il n'y aurait pas de débat démocratique possible, puisqu'un certain nombre d'expressions, y compris religieuses, pourraient être interdites.

Qu'est-ce que le principe de laïcité ? Il devient un principe de régulation de l'expression du religieux, mais aussi de la vie des différentes institutions religieuses dans un espace qui n'est pas neutralisé. Historiquement parlant, cette régulation de l'espace commun en France a été l'objet d'une lutte compliquée. Les chercheurs parlent de processus de laïcisation, en gardant à l'esprit que ce processus n'est jamais achevé et qu'à chaque époque, dans chaque contexte différent, des ajustements et

« *La construction de la laïcité se pose donc incontestablement à travers un approfondissement démocratique.* »



améliorations restent nécessaires. De fait, l'objectif réside dans la participation au débat démocratique de toutes les convictions, toutes les expressions religieuses, laïques ou philosophiques.

Outre la Révolution française, le deuxième tournant dans l'Histoire de France en ce qui concerne la laïcité se situe durant la IIIème République. Ce changement de siècle, dans les années 1880-1905, est considéré comme étant le véritable moment laïque de la République. Toutes les grandes lois concerneront la régulation du religieux dans les différentes instances qui sont de la responsabilité de l'Etat. Durant cette période, toutes les lois sur l'enseignement, les cimetières, la justice, les hôpitaux, etc., ont été alors votées. Toutes ces lois de laïcisation créeront alors un domaine de service public laïque sans pour autant chercher à mettre fin aux services fournis par les églises, tels les hôpitaux religieux ou les congrégations d'enseignement, catholiques pour la plupart. Néanmoins, un service public laïque va être créé, qui pourra s'adresser à toutes et à tous et pas seulement aux personnes relevant de telle ou telle conviction. Aussi la loi de 1905 représente-t-elle l'aboutissement de cette politique de laïcisation républicaine avec la création de l'école laïque et obligatoire que nous connaissons actuellement, mais pas uniquement.

Que signifie « principe de séparation » ? Il signifie que la France a abouti à un divorce complet entre ce qui relève du civil, c'est-à-dire de l'Etat, et ce qui relève du religieux. Toute l'administration et les institutions

publiques sont clairement séparées des religions ou des mouvements philosophiques, qui ne peuvent qu'être des institutions privées. Par conséquent, en France, prévaut le strict principe de non-subventionnement des activités religieuses par l'Etat ou par les collectivités territoriales. Les édiles prennent d'ailleurs régulièrement des décisions en ce sens, que ce soit au niveau régional ou au niveau local.

Je tiens à souligner que la séparation n'était pas forcément indispensable, puisque dans nombre de pays dans le monde, un système public cohabite avec un système privé qui peut être subventionné par l'Etat à travers un système de conventions. Je peux cependant raccrocher ces systèmes à la laïcité, car même s'ils ne sont pas strictement séparatistes comme en France, ils respectent la diversité des convictions, refusent la discrimination entre les différentes convictions présentes sur leur territoire, et permettent ce débat démocratique.

L'autre principe, qui n'est pas inscrit directement dans les premiers articles de la loi de 1905, mais qui est un principe éminemment français, est celui de la neutralité. Il signifie que les fonctionnaires qui représentent l'Etat doivent suivre le principe de neutralité qui est à la fois vestimentaire et lié au discours. En pratique, il est interdit d'arborer un quelconque signe religieux face aux usagers du service public ou de faire du prosélytisme, qu'il soit religieux ou politique, puisque l'abstention laïque se situe bien au-delà du religieux.

L'autre domaine qui intéresse tout particulièrement cette table ronde est celui de l'éducation. En France, la laïcité n'a pas mis fin à la liberté de l'enseignement pratiquée depuis ses débuts, à l'exception de l'université impériale de Napoléon Ier. Durant tout le XIXème siècle et jusqu'à nos jours, la liberté de l'enseignement a prévalu : le choix est laissé aux parents de l'éducation de leurs enfants. Cela

« *La laïcité ne peut pas être résumée à un ensemble de règles. Il faut mener une réflexion collective dans l'intérêt du public considéré.* »



n'a pas empêché la création d'une école publique dans les années 1880.

Encore aujourd'hui, elle est investie de deux missions. La première est de remédier à l'illettrisme persistant d'une grande partie de la société française. La seconde, plus civique, consiste à émanciper, de la même manière et en toute équité, tous les élèves de la Nation. L'école a pour but d'en faire de futurs citoyens éclairés et détachés des préjugés qui sont censés être les leurs, au sortir de leurs identités familiales. Ce projet émancipateur est, une fois encore, une exception française. Si dans les autres pays démocratiques, l'école remplit également une fonction d'intégration sociale et de formation du citoyen, l'emphase n'est pas mise à ce point sur l'apprentissage des valeurs de la République et d'une philosophie libérale émancipée du religieux.

Ces aspects sont à prendre en compte dans tout débat sur l'éducation telle qu'elle a été envisagée en France depuis deux siècles. L'école est empreinte de cette idéologie du détachement du religieux. Elle est aussi fortement liée à une culture anticléricale qui règne depuis la philosophie des Lumières et largement entretenue à l'intérieur de nos institutions scolaires et de nos groupes d'éducation de la jeunesse laïque. Ce présupposé idéologique nécessite d'être remobilisé assez régulièrement. En effet, l'apprentissage de ces valeurs républicaines peut

entrer en contradiction avec les valeurs dans lesquelles les enfants, issus des milieux les plus divers, ont été socialisés, très jeunes.

L'école, pour des raisons historiques, a adopté une posture un peu particulière vis-à-vis de la laïcité. Les mouvements d'éducation populaire peuvent, en revanche, l'assouplir quelque peu afin de permettre une coexistence plus ouverte et plus respectueuse des identités, que ce soit du côté des animateurs, des enfants ou des parents. En outre, vos différentes pratiques ne concernent pas seulement la laïcité, mais également la manière dont le pluralisme, qu'il soit religieux ou culturel, peut être intégré dans nos sociétés. Ces réflexions diversifiées sur la laïcité s'éloignent agréablement de la sphère philosophique et des grands principes de valeurs. Vos associations, dont la JPA, se saisissent de ces questions, non pas dans une optique passéiste, mais en proposant des solutions pratiques. Encore trop souvent, dans le débat public, un certain nombre de dogmes de valeurs républicaines, impossibles à contester, sont énoncés. Ce discours dominant reste malheureusement courant auprès de certaines sphères de pouvoir et de responsables politiques. Or il faut être très attentif à ne pas confondre pratique de la laïcité, inclusion, vivre ensemble et pédagogie de valeurs républicaines désincarnées.

## Intervention de **Morgane Verviers**, secrétaire générale adjointe de la Fédération UNSA Education



La Fédération UNSA Education représente un syndicat d'enseignants, mais, pas seulement. Nous avons une approche globale puisque nous regroupons 21 syndicats sur tous les métiers de l'éducation : médecins scolaires, assistantes sociales, enseignants, chercheurs, animateurs, etc. Il est naturel de se poser des questions sur les agissements à l'école, sur ce que pensent les jeunes de la laïcité. Je tiens à dire, dans un premier temps, que les chiffres donnés par le ministre de l'Éducation nationale concernant les signalements d'atteinte à la laïcité sont plutôt stables, autour de 950 selon une information récente. Au moment de l'assassinat de Samuel Paty qui nous a profondément marqués et émus, ces données ont été mises en doute et accompagnées de questions telles que la façon dont ces signalements étaient répertoriés ou la place de l'autocensure dans ces signalements. Au-delà de ces chiffres, je tiens à insister sur le fait que, dans un contexte difficile, l'école et les enseignants n'ont pas failli à transmettre les valeurs républicaines.

Je voudrais insister sur la nécessité de réaffirmer, sans relâche, les valeurs républicaines et en particulier ce principe de laïcité, sans pour autant que son application ne devienne punitive. Cette pédagogie est souvent dévolue au professeur d'histoire-géographie qui prodigue l'enseignement moral et civique, mais il ne doit pas être le seul. Il s'agit bien d'un travail d'équipe, au sens large. On peut imaginer par exemple y consacrer des moments de classe, faire participer des intervenants extérieurs ou travailler sur des projets plus larges, dans la classe et en dehors. Cette complémentarité des temps éducatifs doit

être réaffirmée pour harmoniser les discours, proposer un cadre cohérent et pouvoir travailler ensemble. Dans cet esprit, l'éducation populaire a, effectivement, beaucoup à nous apprendre.

L'autre sujet fondamental tourne autour de la formation des enseignants. Les enquêtes montrent que, même ceux qui pratiquent l'éducation morale et civique, ne sont pas forcément formés à transmettre et travailler sur le principe de laïcité et les valeurs de la République. Ils doivent être armés intellectuellement, tout comme l'ensemble des adultes de la communauté éducative, pour pouvoir faire preuve de pédagogie et essayer de mettre en œuvre cette doctrine.

« Il est nécessaire de trouver des manières de travailler dans le cadre d'un projet d'établissement, d'ouvrir le débat et de faire en sorte que l'information laïque ne repose pas sur les seuls enseignants ou pire sur le seul enseignant d'histoire-géographie, mais bien sur l'ensemble de l'équipe éducative. »



La période témoigne de l'importance d'une unité du monde adulte autour de ces questions-là et, dans ce contexte, la reconnaissance du rôle de la communauté éducative dans son ensemble est essentielle. Les signalements évoqués précédemment montrent la nécessité du lien entre l'école et les parents. Ce lien s'avère crucial pour pouvoir travailler avec les élèves, faire vivre la communauté éducative et faire vivre ce principe de laïcité. Il faut pour cela reconnaître et valoriser la diversité et la complémentarité des éducateurs, dans une démarche de coéducation. Par exemple la mise en place dans chaque établissement d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) pour travailler le rapport à la citoyenneté des jeunes, me paraît incontournable.

Je souhaite également mettre en évidence le besoin de mise en pratique de la laïcité. La Charte de la Laïcité est affichée partout dans les établissements scolaires, mais

la question de la faire vivre au quotidien est beaucoup plus large. L'échelle d'un établissement scolaire est une porte d'entrée pour afficher l'unité du monde adulte, et réaffirmer certains principes.

Par ailleurs, le concept de « faire équipe » peut sembler simple a priori. Cette compétence est demandée partout dans le monde du travail, mais en tant qu'éducateurs ou en tant qu'enseignants, nous ne sommes pas spécialement préparés à « faire équipe ». Au sein des établissements scolaires, les espaces ne sont pas pensés ou configurés pour effectuer ce travail d'équipe. Il en va de même pour la place des parents, qui ne doit pas être oubliée. En permettant aux différents acteurs éducatifs de travailler collectivement, alors seulement, une vue d'ensemble pourra être imaginée sur l'éducation et la façon de préparer les jeunes à l'exercice de la citoyenneté.



Intervention de **Cécile Sajas**, déléguée générale adjointe de la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement et vice-présidente du Conseil national Laïcité



is à part des moments particuliers où des événements majeurs surviennent tels l'assassinat de Samuel Paty, les attentats de 2015 ou une nouvelle loi, les médias s'emparent de cette problématique et nous rendent un tout petit peu visible. Mais en dehors de ces temps, la question de la communication reste un véritable sujet.

Avec l'expérience des sorties culturelles organisées à Paris par la Ligue de l'Enseignement, je rejoins les remarques de Morgane Verviers sur la formation. Nous avons besoin d'adopter des postures et des démarches qui intègrent nos équipes dans cette question fondamentale et incontournable de la laïcité. Des formations pluridisciplinaires regroupant des enseignants mais aussi des acteurs de l'éducation populaire et des collectivités territoriales pourraient y participer.

Je voudrais insister sur la démarche que nous mettons en place au sein de la Ligue de l'Enseignement. L'objectif in fine est l'inclusion que nous recherchons à tout prix. Nous voulons limiter toutes les exclusions, sans réponse passe-partout. Quand un problème surgit, nous évitons



*L'Éducation populaire souffre d'un manque de visibilité dans le débat sur la laïcité de manière générale. »*

les réactions à chaud pour nous laisser le temps de la réflexion et ajuster notre réponse à la personne, au contexte. Nous raisonnons en fonction de notre projet et de notre éthique, en collaboration avec nos équipes. Une de nos salariées est spécialisée sur la laïcité et nous l'interrogeons en priorité. Pour nous, l'objectif de l'inclusion est fondamental parce qu'en excluant, on prend le risque de fabriquer des « bombes humaines » si je puis me permettre cette expression peu heureuse.





## Intervention de **Justine Raynourd**, membre du Comité directeur des Eclaireuses Eclaireurs de France



La laïcité aux Eclés, est un débat qui date de la création de l'association, en 1911 pour la section masculine et en 1921 pour la section féminine.

Nous nous sommes rapidement trouvés face à ce qui semblait une contradiction de prime abord, car la définition basique du scoutisme fait référence à Dieu. Or les Eclés, dès leurs débuts, vont affirmer la liberté de conscience. Cela ne nous empêche pas de nous revendiquer scouts et d'utiliser la méthode scoute. En effet, celle-ci est construite pour permettre aussi bien le développement spirituel que le développement social, physique, intellectuel et affectif.

Ce principe de développement spirituel va se traduire différemment chez les Eclés que dans les autres mouvements de scoutisme, grâce à un éveil laïque à la spiritualité, avec la possibilité de faire référence à une transcendance, à un Dieu, à une croyance extérieure, mais sans aucune référence explicite à une croyance particulière ou imposée.

Nos statuts énoncent dans leur article 1 que nous sommes « laïques comme l'école publique », mais nous n'oublions pas non plus notre engagement à accompagner le développement spirituel des jeunes. Ainsi que l'a fort justement expliqué Valentine Züber, dès la fin des années 1980, la société française s'est retrouvée au milieu de débats notamment avec l'affaire de Creil et nous avons réalisé que, même si nous travaillions depuis longtemps sur la question, elle demeurait complexe.

Aussi un chantier a-t-il été ouvert sur le sujet, qui a abouti à un texte sur l'engagement personnel, réécrit ensuite dans les années 1990 pour devenir ce que nous appelons « la règle d'or ». Elle consiste en une proposition pédagogique

pour les 11-14 ans, que nous avons adaptée par la suite pour les autres tranches d'âge. Elle réaffirme les cinq valeurs des Eclés, dont la laïcité. En 2008 nous avons créé l'Observatoire de la laïcité et des discriminations qui est une instance interne à l'association. Il est animé par des bénévoles qui ont développé des outils pour les équipes sur le terrain et les acteurs locaux. La première action a été, lors de l'Assemblée générale de 2010, de proposer un texte qui s'appelle « l'idéal laïque ». Il est maintenant notre texte de référence. Ratifié à l'unanimité, ce texte énonce clairement nos engagements à être à la fois scouts et laïques. À partir de là, l'Observatoire de la laïcité et des discriminations a commencé à imaginer des outils pour que les équipes d'animation puissent se saisir de ce texte et se l'approprier. Trois cahiers ont été créés : l'un sur le lien entre laïcité et discrimination, l'autre sur la laïcité et la citoyenneté et le troisième sur laïcité et spiritualité. Nous avons cherché à y intégrer des fiches techniques et même des activités clés en main ainsi que des pistes de réflexion pour travailler avec les jeunes sur le terrain.

« *Nous avons voulu construire un système de valeurs qui nous permet de nous confronter à d'autres spiritualités et d'apporter une découverte de la spiritualité, tout en affirmant et en nous positionnant comme laïques.* »



## Intervention de **Jean-Baptiste Clérico**, directeur national à la tête du réseau CEMEA



aux CEMEA, nous avons constaté que la question de l'alimentation représentait le moment qui cristallise les difficultés. Nous avons des remontées en ce sens de la part de partenaires avec lesquels nous travaillons très régulièrement. Ils expriment leur détresse et leur incapacité à faire face aux demandes, ne sachant pas ce qu'ils ont le droit de faire ou non. Le repas, surtout en France, reste un moment très important de retrouvailles familiales, de fêtes et d'amitié. La cuisine est très présente dans notre culture et véhicule des valeurs informelles, de plaisir et de partage. Dans le même temps, ces moments sont complexes et liés à des souvenirs très variés, parfois agréables, parfois moins lorsque l'on évoque les cantines bruyantes par exemple. La relation de chacun à l'égard de l'alimentation demeure intime et particulière. La question de la laïcité liée à l'alimentation ne posait d'ailleurs aucun problème jusqu'au milieu des années 1990, peut-être même jusqu'au début des années 2000. Il existait bien des repas dits de substitution, la plupart du temps pour les musulmans, mais aussi pour les végétariens qui étaient alors peu nombreux. À partir des années 2000, la question a commencé à rentrer dans les écoles, les hôpitaux et les maisons de retraite. Pour tenter d'y répondre, nous avons organisé une semaine d'étude avec pour but de faire

coexister quatre grands objectifs qui peuvent paraître simples pris individuellement, mais qui se complexifient lorsqu'ils sont rassemblés.

### • LA SAUVEGARDE DE LA PLANÈTE

Nous savons que la façon dont nous mangeons, dont nous produisons, dont nous acheminons les denrées impacte la planète. La question du bio, du développement durable, du commerce de proximité s'y est également greffée.

### • L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

Comment peut-on proposer, en collectivité, à un groupe d'enfants, de jeunes adultes ou de personnes âgées, une alimentation équilibrée, en quantité suffisante pour fonctionner normalement, selon les besoins de chacun ?

### • L'ÉDUCATION

Il est important que la collectivité puisse faire découvrir de nouvelles saveurs et de nouvelles cultures avec une éducation au goût.

### • LA LAÏCITÉ

Comment arrive-t-on, au moment du repas, à poursuivre le travail de collectivité, sans créer de l'exclusion ou de la stigmatisation ?

Pour satisfaire à la question de la planète, il est aisé de se dire qu'il faut manger bio et local. Seulement, la question économique entre rapidement en jeu, de même que celle des livraisons, des quantités de production, etc. Si l'on prend l'aspect de l'équilibre alimentaire, il suffit d'apporter la bonne quantité de protéines, de lipides, de féculents pour construire des repas. Mais si, avec ces données, il faut élaborer des repas végétariens, l'équilibre en protéines n'est pas obligatoirement respecté. Nous pourrions continuer à multiplier de tel exemple. Nous l'avons aussi constaté lors de notre semaine d'étude, les spécialistes que nous avons rencontrés venaient éclairer leurs propres recherches, sans tenir compte des autres problématiques. A travers l'exemple de l'alimentation, nous observons qu'il est nécessaire d'avoir une approche éducative globale.

L'approche de la laïcité ne pourra être réellement

« Il a fallu travailler avec les équipes sur leur cheminement intellectuel, leurs pratiques pédagogiques, la culture et les habitudes demeurant des freins importants. »

réussie que si elle est complètement globale. Il faut une cohérence entre l'école, le centre de loisirs, la famille, l'entraîneur sportif, les animateurs, le personnel qui surveille la cantine le midi... Cette complémentarité se construit aussi à travers la formation. Il faudrait également que l'éducation populaire soit pleinement reconnue. Par exemple, les animateurs devraient être invités dans les médias au même titre que les enseignants quand il s'agit de parler de laïcité. De la même façon, les recherches sur les sciences de l'éducation devraient être menées sur le temps scolaire, mais aussi sur le temps extrascolaire. Ainsi, nous pourrions tisser des liens entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire pour mettre en œuvre des projets éducatifs centrés notamment sur la laïcité.

Pour revenir à l'alimentation, il nous est paru que pour continuer à partager les repas ensemble, il fallait accepter que tout le monde ne mange pas la même chose et pas obligatoirement au même moment, comme avec l'exemple (pas de virgule) du réveil naturel et individualisé en centre de vacances qui induit un petit-déjeuner échelonné. Nous souhaitons que, lorsque des personnes arrivent en collectivité, le moment du repas ne soit pas un sujet de tensions. De façon similaire, il faut que les organisateurs n'aient pas à poser la question du régime alimentaire puisque notre objectif n'est pas une réponse individuelle, mais bien de tenir compte des régimes alimentaires de tous.

Aussi recommandons-nous une structure de repas qui permette à chacun de continuer à manger ensemble. Par exemple, sur un groupe de 100 personnes, nous allons proposer 50 portions carnées, 30 ou 40 repas végétariens et peut-être 10 repas sans gluten. Sur une table de 10 personnes, arriveront donc 5 plats carnés, 4 portions de plats végétariens et 1 portion de plat sans gluten. Le repas végétarien devra, bien entendu, contenir les composantes de protéines nécessaires. Il revient alors à la table d'échanger pour distribuer les portions selon les envies et besoins de chacun. Le corollaire à cette solution est de repenser la façon dont on va passer les commandes, dont

on va préparer les repas, dont on présente les plats et la manière dont le repas lui-même s'anime.

Le fait d'éviter de poser la question du régime alimentaire en amont ou, pire, d'essayer de le deviner avec les prénoms ou noms de famille, évite la stigmatisation. Les proportions devront néanmoins être adaptées en fonction des groupes. Il est possible d'imaginer une période d'observation lors des premiers repas, en proposant par exemple des repas 100 % végétariens. Cela implique également de repenser les commandes, le temps de faire connaissance avec le groupe. Il est aussi possible d'organiser des buffets pour les entrées. Un travail pédagogique avec les enfants doit alors être imaginé. Enfin, les cuisinières et les cuisiniers de collectivité doivent pouvoir suivre des formations, car souvent ils ont peu ou pas appris à cuisiner végétarien. Il s'agit d'un véritable choix politique pour parvenir à s'organiser, à réaliser des économies financières, former le personnel. Cette démarche nécessite tout un travail de fond.

Enfin, je voudrais revenir sur le terme « pratiques culturelles » que l'on peut observer dans les ACM, mais également dans les écoles. Je vais illustrer mon propos en prenant un exemple trivial schématisé, celui du repas traditionnel. En décidant de réaliser un repas chinois ou maghrébin ou niçois, poussé à l'extrême, assorti de costumes traditionnels, au lieu de rencontrer une culture, on rencontre un stéréotype avec le risque d'obtenir l'effet inverse de celui escompté. Gardons-nous des images d'Épinal qui ne représentent pas des réalités. Le danger encouru est celui d'obtenir un sentiment d'incompréhension, alors que nous ne sommes pas si différents. À mon sens, la laïcité inclut la liberté de croire et celle de ne pas croire, elle autorise l'expression de ses convictions, voire de convaincre que ses convictions sont les meilleures.



